

OBJET ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment l'Article D. 411-2 ;

Vu le Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'Article D. 411-2 du Code de l'Education ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis ;

Sur proposition du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Constate que les dispositifs d'aménagement du temps scolaire retenus par le Rectorat ne sont pas satisfaisants dans l'intérêt des écoliers.

En conséquence, demande au Recteur de l'Académie de la Réunion de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour réexaminer l'aménagement horaire tel que proposé aujourd'hui.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

Pour le Maire absent

La 2^{ème} Adjointe





Saint-Denis, le 21/07//2008

FAX

Expéditeur	Secrétariat du Conseil Municipal		
	de Mme Christelle FERRERE		
Destinataire	Direction de la Comptabilité	Télécopieur	0262-90-08-45
	à l'attention de Mme Nadège ROSINE		
		Nombre	10 pages

Objet

Pour faire suite à votre demande
(ce, à titre exceptionnel, cette mission relevant du service instructeur du dossier),
je vous communique ci-après jointe une copie des Délibérations n° 08/5-21 et n° 08/5-22
relatives respectivement au régime de remboursement des frais de mission des élus
et à l'autorisation d'exercice de mandats spéciaux.

Toutes autres précisions éventuelles à requérir
auprès de la Direction des Ressources Humaines et/ou du Cabinet du Maire.

RAPPORT DE CONTROLE DE TRANSMISSION

HEURE : 21/07/2008 12:12
NOM : SCM
FAX : 0262400675
TEL : 0262400351
SER. # : BR04C586261

DATE, HEURE 21/07 12:10
NUMERO/NOM FAX 00262900845
DUREE 00:01:06
PAGE(S) 10
RESULT OK
MODE STANDARD
ECM



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 21/07//2008

FAX

Expéditeur	Secrétariat du Conseil Municipal		
	de Mme Christelle FERRERE		
Destinataire	Direction de la Comptabilité	Télécopieur	0262-90-08-45
	à l'attention de Mme Nadège ROSINE		
		Nombre	10 pages

Objet

Pour faire suite à votre demande
(ce, à titre exceptionnel, cette mission relevant du service instructeur du dossier),
je vous communique ci-après jointe une copie des Délibérations n° 08/5-21 et n° 08/5-22
relatives respectivement au régime de remboursement des frais de mission des élus
et à l'autorisation d'exercice de mandats spéciaux.

Toutes autres précisions éventuelles à requérir
auprès de la Direction des Ressources Humaines et/ou du Cabinet du Maire.

RAPPORT DE CONTROLE DE TRANSMISSION

HEURE : 02/10/2008 08:55
 NOM : SCM
 FAX : 0262400675
 TEL : 0262400351
 SER. # : BR04C586261

DATE, HEURE 02/10 08:54
 NUMERO/NOM FAX 00262975446
 DUREE 00:01:03
 PAGE(S) 09
 RESULT OK
 MODE STANDARD
 ECM

S/dec de A MARTIN

08/5-21 à 08/5-22

DEPARTEMENT DE LA REUNION
 COMMUNE DE SAINT-DENIS
 page 1 / 2

CONSEIL MUNICIPAL
 JEUDI 3 JUILLET 2008
 CINQUIEME SEANCE ANNUELLE

L'an DEUX MIL HUIT, le JEUDI 3 JUILLET, à 17 h 05, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHE Monique/ BAREIGTS Ericka/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/
 PONIN-BALLOM Gino/ VICTORIA RETOURNAT Danièle/ PESTEL René Louis/ VELOUPOULE MERLO
 Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPERET Jean-Pierre/ BRÛSSAC-FERAL Claude/ COUDERC
 Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/
 HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL
 LOWINSKY Jacques/ SERVANTES Marie/ PAULEE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANCOISE Gérard/
 VARONDIN Frédéric/ SALAMA Ali/ BEGUE Rose Blanche/ TOQUET Stéphanie/ CECILERY Nathalie/
 JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 10, pendant la présentation des procès-
 verbaux des séances du 22 mars et du 10 avril 2008)/ ALLIE Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/
 BARDIERE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ GERMAIN Claudine/ LOCATE Raziah

ETAIENT REPRESENTES

PICARD Hajasoa		par BAREIGTS Ericka
LAURÉT Edmond	pour la durée	par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette	de la séance	par ADAME Brigitte
SALIMINA Patricia		par INGAR Iqbal
GERMAIN Claudine	à son départ, à 18 h 54, au Rapport n° 08/5-33	par VICTORIA René-Paul

Les membres présents, au nombre de 49 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.